

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20180924-D2018-44-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2018-44 en date du 24/09/2018 portant admission en non-valeur de produits des années 2016 et 2017 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 24 septembre 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 19 septembre 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, ALAMARGOT Sylvie, CASTANET Christine, LATOUR Christelle, BERGER Thierry, HARGE Andrée, GILLES Dominique.

Représentés : MM. LEBLOIS Jean-Claude procuration à FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc procuration à LATOUR Christelle.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	2	10	12	12	0

Le Conseil Municipal,

- Considérant l'état des produits irrécouvrables arrêté au 12/06/2018 par le Receveur Municipal et concernant des produits des exercices 2016 et 2017,

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'état des produits irrécouvrables précédemment cité,

PRONONCE les admissions en non-valeur pour un montant total de 0,90 euros.

A La Geneytouse, le 26 septembre 2018

Le Maire



Alain FAUCHER

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 27 septembre 2018.